



Dossier de candidature

Centre de Haut Niveau (CHN) ou Equipes de Haut Niveau (EHN) C.S.G.S.A. – Etoile Noire formation – Hockey – Strasbourg

Madame, Monsieur,

Voici les éléments qui devront composer votre dossier de candidature pour entrer au Centre de Haut Niveau (CHN) ou pour jouer dans les Equipes de haut Niveau (EHN) du Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace section Hockey sur Glace.

Ce dossier de candidature concerne les nouveaux postulants et les actuels CHN/EHN.

Seul un dossier complet sera étudié. Pour cela, nous sommes à votre disposition pour vous aider dans son élaboration. N'hésitez pas à nous solliciter.

Coordinateur du Centre de Haut Niveau :

Jean-Philippe KRAUSS 06.15.40.63.65 jeanphilippe.krauss@gmail.com

Directeur Disciplinaire des Equipes de Haut Niveau du CSGSA Hockey :

Tarik CHIPAUX 06.62.42.41.74 tarik.chipaux@gmail.com

Gestion administrative du CHN

Nathalie WESSANG 06 63 81 33 57 contact.chn@hockeystrasbourg.org

Président de la section hockey du CSGSA :

Jacques Pousse 06.29.01.86.30 jacques.pousse@gmail.com

Une journée de sélection aura lieu le **8 mai 2019 toute la journée**. Votre présence y est indispensable. La constitution d'un dossier de candidature **implique votre participation à la journée de tests du 8 mai 2019** et **votre acceptation pleine et entière de la convention d'inscription**.

Nous vous remercions d'imprimer ce dossier **en recto simple**, de le compléter et de nous l'adresser avec les pièces demandées (ci-dessous) **en une seule fois, sous pli par la poste** à

CHN/Mme Wessang, 16 rue de Romanswiller 67200 Strasbourg.

Veuillez éviter les dossiers numérisés, ils ne permettent pas l'envoi de chèques et nous n'imprimons pas.. **Votre dossier de candidature doit nous parvenir avant le 1^{er} avril 2019 en lettre simple** (ou suivie, attention aucun RAR ne sera retiré).

LES PIECES que doit contenir votre dossier de candidature :

- 1- Informations générales (personnelles, sportives et scolaires) – **à compléter (p3)**
- 2- Questionnaire médical et décharge médicale – **à compléter par vos soins (p 4 et 5)**
- 3- Convention d'inscription signée – **à compléter et signer (p.6)**
- 4- Bulletins de notes des 2 dernières années (étudiants : relevé des notes d'examen) *
- 5- Lettre de motivation avec vos objectifs sportifs et scolaires. – **sur papier libre**
- 6- Chèque de caution de 100€ - à l'ordre du CSGSA (détruit si votre candidature est refusée)
- 7- Participation au frais de repas de la journée de sélection 12€ - chèque à l'ordre du CSGSA
- 8- Copie de votre licence fédérale (sauf candidats déjà licenciés au CSGSA)
- 9- Candidats Lycéens uniquement : Fiche de candidature pour le Lycée M. Bloch
– A télécharger sur hockeystrasbourg.org/sport-etude *

***Ne concerne pas les EHN**



1- Les étapes de recrutement

L'entrée au Centre de Haut-Niveau ou dans les équipes de Haut-Niveau de Strasbourg se fait en plusieurs étapes. **Ces étapes sont à renouveler chaque année.**

Etapes du recrutement <small>* ne concerne pas les EHN</small>		Qui ?	Quand ?
SELECTION	Envoi du dossier de candidature complet	Le candidat	Avant le 1 ^{er} avril 2019
	Sélection scolaire (étude des dossiers scolaires)* ⇒ Les dossiers sont présentés par le CHN	Les chefs d'établissement	Mi-avril début mai 2019
	Sélection sportive (tests sur glace et hors-glace) et entretien	Le candidat et le CHN	Journée de sélection le 8 mai 2019 à Strasbourg
	Publication des résultats	CHN	Fin mai 2019
	Validation fédérale	DTN de la FFHG	Début juin 2019
	Admission définitive dans l'établissement scolaire*	Inspecteur, d'académie	Entre le 15 juin et le 15 juillet 2019.
<u>Pour les candidats admis uniquement :</u>			
INSCRIPTION AU CHN	Le dernier bulletin de notes* (relevé de notes des examens de fin d'année, bulletin du 2 ^o semestre ou du 3 ^o trimestre) Le versement des frais d'inscription au CHN / EHN en chèque (encaissement échelonné possible) Votre place en sport-étude ne sera bloquée qu'à la réception de ces pièces.	Le candidat	Avant le 1 ^{er} juillet 2019
	Envoi du dossier d'inscription comprenant : Un électrocardiogramme ⇒ A présenter au médecin du sport pour l'établissement de la fiche médicale ⇒ Fournir l'original au CHN sous pli. La « fiche médicale en vue d'une scolarité en section sportive scolaire » auprès d'un médecin du sport agréé * ⇒ Le formulaire à compléter par un médecin du sport est envoyé par le CHN aux candidats admis en juin 2019. ⇒ Fournir une copie à l'établissement scolaire Une échographie cardiaque (pour tous les admis lycéens entrant dans le Pôle Espoir U18)	Le candidat	Avant le 15 août 2019
	Inscriptions scolaires : établissement, internat et restauration scolaire.*	Le candidat et sa famille	Entre juin et août 2019 selon l'établissement.
	Prise d'une licence FFHG au CSGSA + transfert de licence + dossier de surclassement complet ⇒ Dossier complet à télécharger sur www.hockeystrasbourg.org (Les frais d'inscription au CHN ou dans les EHN ne comprennent pas les frais d'établissement de la licence ni de transfert.)	Le candidat	Avant le 15 août 2019
	=> Admission effective au CHN ou dans les EHN et autorisation de vous monter sur la glace		

2



2- Informations générales

Nom		Date de naissance
Prénom		
CANDIDAT		Tel
Adresse		Mail
.....	
RESPONSABLE LEGAL 1		Tel
Nom, Prénom		Mail
Adresse.....	
.....	
RESPONSABLE LEGAL 2		Tel
Nom, Prénom		Mail
.....	
Hockey 2018/19	Club en 2018/19	Catégorie(s) sportive(s) en 2018/19
<input type="radio"/> A <input type="radio"/> D <input type="radio"/> GB	<input type="radio"/> U11 <input type="radio"/> U13 <input type="radio"/> U15Excl <input type="radio"/> U15Elite
<input type="radio"/> droite <input type="radio"/> gauche		<input type="radio"/> U17Excl <input type="radio"/> U17Elite <input type="radio"/> U20Excl
		<input type="radio"/> U20Elite <input type="radio"/> Autre
Nombre d'années de pratique:.....ans	Structure d'entraînement en 2018/2019	
Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire :....heures	CLUB <input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	SECTION SPORTIVE <input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	PÔLE ESPOIR U18 <input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Niveau d'arbitrage	Participation(s) PND (catégorie, date)	
<input type="radio"/> Club <input type="radio"/> Régional <input type="radio"/> National <input type="radio"/> sans	
Sélection(s) en EDF (catégorie, date)	
.....	
Nom de(s) entraîneur(s)	Avis de l'entraîneur	
.....	
.....	
.....	
Scolarité ACTUELLE 2018/19 *	Classe	Filière
	<input type="radio"/> redoublement <input type="radio"/> réorientation	Option
Etablissement	LV1	
Nom	LV2	
Tél		
Adresse		
Scolarité Souhaitée en 2019/20 *	Classe	Filière/ Option / Spécialités
	Collège
	Lycée
	Post bac	LV1
	<input type="radio"/> redoublement <input type="radio"/> réorientation	LV2
Régime semaine	Régime week-end	
<input type="radio"/> Internat <input type="radio"/> Famille d'accueil	<input type="radio"/> CIARUS <input type="radio"/> Famille d'accueil	
<input type="radio"/> Famille du candidat <input type="radio"/> autre :	<input type="radio"/> Famille du candidat <input type="radio"/> autre :	

3



3-Questionnaire médical

Nom Prénom		Date de naissance
CANDIDAT		Tel
Adresse		Mail
RESPONSABLE LEGAL		Tel
Nom, Prénom		Mail
Adresse		
Taillecm	Groupe sanguin	Numéro de sécurité sociale
Poidskg	Gr Rh.....	____/____/____

vie sportive

Es-tu sportif de haut niveau ? Oui Non depuis quelle date ? __/__/____

Es-tu en équipe nationale ? Oui Non

Pratiques-tu un autre sport ? Oui Non Si oui, Lequel ?

As-tu fait l'objet d'un suivi longitudinal médical contrôlé ? Oui Non

Dopage : un test de dépistage a-t-il été fait dans les 2 dernières années ? Oui Non

Hygiène de l'entraînement

T'échauffes-tu avant ta pratique sportive ? Oui Non

Fais-tu des étirements après ta pratique sportive : Oui Non

Bois-tu correctement avant, pendant et après l'effort ? Oui Non

Fais-tu de la musculation ? Oui Non Nombre d'heures par semaine

As-tu eu une interruption de ta pratique sportive ? Oui Non

Si oui, Quand ? Durée.....

Pourquoi :

Habitudes de vie

As-tu un sommeil de qualité ? Oui Non nombre d'heures :

Tabac : Fumes-tu actuellement ? Oui Non combien par jour ?

Alcool : Consomes-tu des boissons alcoolisées régulièrement ? Oui Non

Toxiques : Fais-tu usage de stupéfiants ? Oui Non si oui précise

Alimentation

Prends-tu des compléments vitaminés ? Oui Non

Prends-tu des poudres (ou compléments) protéinées ? Oui Non

As-tu des habitudes alimentaires particulières (ou des régimes alimentaires précis) ? Oui Non

Antécédents familiaux

Cardiovasculaires :

Métabolique (diabète, cholestérol..) :

Allergies :

Neurologie (épilepsie..) :

Psychiatrie (suicide, dépression..) :

Autre(s) :

Antécédents personnels

As-tu déjà subi une intervention chirurgicale ? Oui Non Si oui, laquelle:

Autre(s) chirurgie (s) (année) :

Antécédents sportifs (blessure, accident..) :

Antécédents non sportifs (traumatisme..) :

Cardio-vasculaire :

Respiratoire :

O.R.L. :

Neuro :

Psychiatrique :

Maladie infectieuse :

Dermato :

Urologie :

Ophtalmo :

Portes-tu des lentilles ? Oui Non

Troubles métaboliques (diabète, cholestérol, acide urique, obésité..) :

Troubles endocriniens (tyroïde, surrénales, hypophyse..) :

Allergies (asthme, cutanée) :

Allergies médicamenteuse :

Suis-tu des traitements médicamenteux ? Oui Non Si oui lesquels :

As-tu des troubles de la coagulation ? Oui Non

As-tu actuellement des problèmes médicaux ou des blessures ? Non Oui, lesquels ?

As-tu eu des examens médicaux récemment (ou prise de sang) ? Non Oui, lesquels ?

Vaccinations Es-tu à jour de tes vaccins ? Oui Non Ne sais pas

DTPolio : date du dernier rappel : Hépatite B : Oui Non

As-tu autre chose à nous déclarer sur le plan médical ? Non Oui, précise.....

L'Athlète, Nom, prénom :

Représentant légal : Date : __/__/_____ Signature



ATTESTATION DE DECHARGE PARENTALE

Je soussigné(e),, Père, Mère, Tuteur (*) autorise les responsables du club de STRASBOURG C.S.G.S.A à faire pratiquer sur la personne de mon enfant toute intervention chirurgicale, anesthésie ou soins médicaux qui, en cas d'urgence, apparaîtraient nécessaires du 8 mai 2019 au 31 août 2020.

Nom-prénom du joueur :

Date de naissance :/...../.....

Adresse des parents :

Numéro de sécurité sociale :

Nom de la Mutuelle : N° adhérent :

Groupe sanguin :

Traitement médical particulier :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom-prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. bureau :

Tél. portable :

E-mail :

Signature du responsable légal

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Joindre une copie de la carte vitale + une copie de la carte de mutuelle.

A COMPLETER ET RENVOYER



Dossier de candidature / CHN 2019-20

4-Convention d'inscription

Convention d'inscription au Centre de Haut Niveau ou dans les EHN

Etablie entre le CSGSA et le représentant légal du sportif
Année scolaire 2019-2020

La Section Sportive Scolaire U15 et le Pôle Espoir U18 du Centre de Haut Niveau de Strasbourg sont labélisés par la Fédération Française de Hockey sur Glace (FFHG) et fonctionnent directement en partenariat avec l'Inspection Académique du Bas Rhin, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), le Lycée Marc Bloch, le Lycée Emile Mathis, le Collège Jean Monnet, l'Université de Strasbourg et la fédération.

Modalités d'inscription :

- Le postulant aux épreuves de sélection sportive règlera la somme de 100 €, somme qui sera retenue si l'élève a réussi les épreuves de sélection et ne s'inscrit pas au CHN ou dans les EHN.
- En cas d'échec aux épreuves de sélection, ce règlement sera restitué, sauf s'il a été effectué au moyen d'un chèque unique dont le montant a été cumulé avec la participation aux frais de repas de la journée de sélection (ou tout autre règlement).
- En cas d'inscription au CHN ou dans les EHN cette somme sera déduite du montant total exigé.
- La période d'activité s'étend de mi août à fin juin sur 44 semaines.

- Le ou les représentants légaux de l'élève s'engagent à verser la somme de 1050 € pour la section collège, et de 1500 € pour la section Lycée ou pour les post Bac ou pour l'université, représentant les frais d'inscription au CHN ou dans les EHN.

- A l'issue de la journée de sélection et après réunion du comité du CHN, la candidature du sportif sera retenue ou non et il en sera informé immédiatement.

Le paiement du solde des frais d'inscription devra être effectué au plus tard le 1^{er} juillet 2019, délai de rigueur.

soit par le dépôt d'un seul chèque de 1400 euros (université, post bac ou lycée) ou de 950 euros (collège) qui sera encaissé début septembre
soit par le dépôt de 10 chèques de 140 euros (université ou lycée) ou de 95 euros (collège) qui seront encaissés mensuellement chaque mois.

Au moins 50% des sommes dues doivent être encaissées au 1^{er} janvier 2020.

Les paiements par virement bancaires ne sont autorisés qu'aux conditions suivantes :
1- Déposer un chèque de caution du montant total dû selon les dispositions prévues ci-dessus.

2- Mettre en place auprès de votre banque des virements réguliers et équivalents, programmés du 1/07/19 au 10 février 2020 et nous fournir cet échéancier (dates et montants). Au moins 50% des sommes dues doivent être encaissées au 1^{er} novembre 2019.

La réception de ce règlement réserve votre place au sein du CHN. Le CSGSA se réserve le droit de donner votre place à un autre joueur en cas de non réception de votre règlement au 1^{er} juillet 2019.

- L'abandon en cours d'année pour quelque raison que ce soit d'un membre du CHN ne pourra donner lieu à aucune demande de remboursement de tout ou partie des frais d'inscription ou d'interruption des encaissements des chèques des frais d'inscription.

- La validation de la candidature du postulant ne sera définitive que s'il a réussi les épreuves de sélection sportive et que le fédérateur a validé son inscription sportive, que son dossier scolaire a été validé et accepté par le Collège Jean Monnet, les Lycées Marc Bloch ou Emile Mathis (ou autre), l'université ou toute autre filière post bac (l'inscription doit être faite par le candidat) et validé par l'Inspection Académique et qu'il a réglé la totalité de ses frais d'inscription. Il devra également avoir complété l'intégralité du dossier d'inscription (y compris les pièces et démarches médicales comprenant la demande de surclassement éventuel) et avoir souscrit et réglé une licence FFHG auprès du CSGSA (y compris le transfert éventuel et les frais induits).

- Les membres du CHN auront accès à des tarifs préférentiels jusqu'à 30% de réduction sur tous les produits vendus par notre partenaire le Vestiaire (CCM, patins Bauer, crosse Fischer...) ainsi qu'à l'affutage à moitié prix des patins tout au long de l'année.

Financement

Le CHN et ses Equipes de Haut Niveau supposent des frais de fonctionnement, dont une partie est assurée par des subventions, l'autre partie par les frais d'inscription versés par les familles des élèves.

Le club peut percevoir deux types de subvention pour assurer le fonctionnement de la structure, soit pour la structure dans sa globalité, soit à titre individuel le plus souvent pour les « sportifs de haut-niveau ». Dans ce deuxième cas de figure, le club pourra être amené à mutualiser une partie de la subvention perçue afin d'améliorer la qualité de la structure ou de mener des actions qui profiteront à tous les membres du CHN.

Les demandes de subventions que nous déposerons au nom des athlètes qui seront classés sur les listes « Sportifs de Haut Niveau » seront utilisées pour améliorer continuellement la structure sportive.

Domaine sportif

Les entraînements sont assurés sur la glace et supervisés hors glace par des entraîneurs professionnels diplômés DE, employés du CSGSA. Ces entraîneurs sont assistés par des aides entraîneurs en formation sur la glace et par des préparateurs physiques étudiant à l'UFR Staps de Strasbourg et supervisé par les professeurs de l'UFR Staps hors glace.

Le club s'engage à :

- promouvoir des entraînements dans l'éthique du sport et le respect de chacun.
- assurer un programme de développement spécifique pour chaque hockeyeur et à en communiquer régulièrement les progrès.
- privilégier les résultats scolaires aux résultats sportifs.*

Le sportif s'engage à :

- être présent et participer de manière constructive et active à tous les entraînements de hors glace, glace et matchs proposés par le club et ce quelle que soit la catégorie, notamment pendant les vacances scolaires, et à avertir les responsables du CHN en cas d'impossibilité médicale qui devra impérativement être validée par la commission médicale du club. Tous les documents utiles doivent être fournis au CHN.
- ne rien faire qui puisse nuire à l'image du CSGSA et du CHN en toutes circonstances.
- se soumettre au règlement interne du CSGSA, du CHN au contrat de vie signé à son inscription.
- être disponible pour toutes sélections d'équipes, d'événements sportifs organisés par le club ou de sélections nationales.
- se présenter sur la glace et en hors glace avec un équipement complet et conforme à la réglementation.
- ne pas participer à des entraînements/ matchs/ tournois/ tests avec d'autres équipes sans l'accord préalable du président de la section hockey du CSGSA.

Le CHN se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement un sportif en cas de problèmes d'assiduité, de discipline ou de comportement sur ou en dehors de la glace mais aussi en cas d'insuffisance des résultats ou de travail scolaire.

Dans ce cas, aucun remboursement de tout ou partie des frais d'inscription ne pourra être réclamé.

Suivi scolaire * et médical

Le suivi scolaire et médical est assuré par le club.

Le club s'engage à :

- assurer le suivi scolaire de l'élève, en interface directe avec l'université, le lycée ou le collège dans lequel il est scolarisé.
- participer à la mise en place de cours de rattrapage ou de cours spécifiques avec l'université, les lycées et collèges partenaires du CHN.
- mettre en place des horaires d'études surveillées à la patinoire afin de permettre aux élèves d'optimiser leur temps.
- prendre toutes les mesures nécessaires pour optimiser les résultats scolaires et notamment supprimer individuellement des entraînements ou des matchs pour permettre l'obtention de meilleurs résultats.
- mettre en œuvre des moyens permettant aux élèves d'accéder plus facilement à des prestations médicales (consultations médicales, d'ostéopathe, de kinésithérapie, ...)

L'élève s'engage à :

- transmettre tous documents nécessaires à la finalisation de son inscription avant le 15 août 2019 (dossier d'inscription, prise de licence, surclassement, transfert éventuel). Les inscriptions scolaires (établissement, internat, cantine) sont à la charge du candidat et de sa famille et sont une condition obligatoire.
- participer de manière constructive et active à l'ensemble des cours de sa classe hors des horaires aménagés (plages spécifiques dégagées pour l'entraînement),
- suivre de manière constructive et active les cours de rattrapage et de soutien scolaires proposés ou imposés par l'université, les lycées, le collège ou le club.
- accepter et signer la charte du CHN qui pourra être personnalisée par la structure pour mieux répondre à des particularités repérées l'année précédente, lors de l'étude du dossier ou lors des tests de sélection.
- être présent lors des créneaux d'étude aménagée mis en place par le club à la patinoire.
- respecter les décisions prises par les personnes désignées en charge du suivi sportif, scolaire, médical et s'y conformer.
- en cas d'accident ou de maladie qui pourrait affecter sa santé, en informer immédiatement, en personne le directeur disciplinaire du CHN ainsi que son ou ses entraîneurs et délier son médecin ou tout autre médecin consulté du secret professionnel envers le CHN.
- avoir une attitude et mener une vie conforme à celle que l'on peut raisonnablement attendre d'un sportif de haut niveau.
- avoir avec lui en tout temps et en tous lieux son livret du CHN et le présenter à tous professeurs, entraîneurs, CPE, responsable d'internat, entraîneurs, préparateurs physiques...souhaitant y faire figurer une remarque ou une sanction ...
- compléter immédiatement son livret du CHN avec toutes ses notes, remarques et sanctions reçues par ses différents encadrants scolaires et sportifs et le présenter immédiatement au directeur disciplinaire du CHN afin de faciliter son suivi. Le non respect de cet engagement interdit l'accès à la glace jusqu'à l'obtention de l'accord du directeur disciplinaire.

Toute absence pour quelques raisons que ce soit à un cours dans la journée sans l'accord préalable du directeur disciplinaire entraîne automatiquement au moins l'interdiction d'accès à la glace pour la journée.

Cette convention est datée et signée, et jointe au dossier d'inscription.

L'Athlète (Nom).....	Le CHN de Strasbourg
Représentant légal : ...	Représenté par :
Date :	Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »